

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 19 avril 2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL

NOTE DE SYNTHESE

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Trésorier Principal doit adresser à la commune, avant le 1^{er} juin de l'année suivante, le compte de gestion de l'année écoulée.

En application de l'article L.2121-31 du CGCT, le Conseil Municipal, préalablement à la présentation du compte administratif, entend, débat, et arrête le compte de gestion du Trésorier Principal.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

L'arrêté des comptes de l'exercice 2020 fait apparaître sur le compte de gestion du Trésorier Principal les sommes suivantes en Euros :

Section de fonctionnement	Budget 2020	Compte de gestion 2020
Recettes	77 518 948,88	68 819 475,28
Dépenses	77 518 948,88	56 518 727,38
Résultat de l'exercice 2020		12 300 747,90
Résultat antérieur reporté		8 103 458,47
Résultat cumulé au 31/12/2020		20 404 206,37

Section d'investissement	Budget 2020	Compte de gestion 2020
Recettes	34 288 140,85	19 570 868,85
Dépenses	34 288 140,85	17 351 540,83
Résultat de l'exercice 2020		2 219 328,02
Résultat antérieur reporté		73 765,10
Résultat cumulé au 31/12/2020		2 293 093,12

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2020 du Budget Principal dont une synthèse est annexée au présent rapport.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion 2020 du Budget Principal,

Considérant que les écritures comptables du Maire sont conformes à celles du Trésorier,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** le compte de gestion de l'exercice 2020 du Budget Principal.

Le Maire

Raphaël COGNET

00200 - MANTES-LA-JOLIE

Exercice 2020

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	34 288 140,85	77 518 948,88	111 807 089,73
Titres de recette émis (b)	19 570 868,85	70 001 355,22	89 572 224,07
Réductions de titres (c)		1 181 879,94	1 181 879,94
Recettes nettes (d = b - c)	19 570 868,85	68 819 475,28	88 390 344,13
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	34 288 140,85	77 518 948,88	111 807 089,73
Mandats émis (f)	17 417 858,90	59 241 370,22	76 659 229,12
Annulations de mandats (g)	66 318,07	2 722 642,84	2 788 960,91
Depenses nettes (h = f - g)	17 351 540,83	56 518 727,38	73 870 268,21
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 219 328,02	12 300 747,90	14 520 075,92
(h - d) Déficit			